

Postulat pour l'adhésion à la Charte du Canton de Vaud « Des talus de routes »

1. Introduction

“Malgré ce qu'on pourrait croire, l'état de la biodiversité du pays est préoccupant. La Suisse possède une des plus fortes proportions d'espèces menacées. La situation est également inquiétante dans le canton de Vaud. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a adopté un plan d'action en faveur de la biodiversité 2019-2030.”

Telle est l'introduction du Canton de Vaud pour expliquer les raisons qui l'ont poussé à élaborer une « Charte des talus de routes », visant à renforcer la biodiversité le long des axes de circulation.

Ainsi, depuis plusieurs années, le canton s'est engagé à entretenir ses zones vertes de bord de route de manière écologique et différenciée. Dans le but de promouvoir des actions concertées, le Canton de Vaud invite les communes à mettre en œuvre un entretien de leurs zones vertes en faveur de la biodiversité et à marquer cet engagement en adhérant à la « Charte des talus de routes ».

En effet, les bords de route constituent des zones de migration de la faune et de dispersion de la flore. La biodiversité peut y être valorisée partout où un entretien intensif ne doit pas être garanti pour des raisons de sécurité par exemple.

La Charte contient 3 axes :

- a. Renoncer à l'utilisation de tous types de produits phytosanitaires
- b. Préserver et promouvoir la biodiversité
- c. Lutter contre les plantes exotiques envahissantes et celles problématiques pour l'agriculture

2. Moyens à disposition pour la commune

En accompagnement à la Charte, la Direction générale de l'environnement et la Direction générale de la mobilité et des routes mettent à disposition des communes adhérentes :

- Un guide de terrain « Entretien différencié des zones vertes de bords de route »
- Des formations gratuites pour le personnel communal
- Des subventions pour l'inventaire des surfaces vertes communales
- Des informations complémentaires sur l'identification et la gestion des plantes exotiques envahissantes par le biais de fiches pratiques
- Le lien de la plateforme d'Info Flora pour inscrire les foyers des plantes exotiques envahissantes et documenter les actions de lutte

3. Pourquoi notre commune doit adhérer

- L'adhésion à la « Charte des talus de routes » est un effort raisonnable pour notre commune ; elle aura néanmoins un impact significatif sur la biodiversité ainsi que l'entier de la faune et la flore sauvage locale.
- Elle offre une mise en application aisée et guidée
- Une adhésion à la « Charte des talus de routes » permet de valoriser l'image de la Commune et de participer positivement à l'effort initié par le Canton : Servion, une Commune déjà ancrée dans le futur mais aussi dans ses responsabilités d'aujourd'hui.
- L'adhésion à la charte ne péjore en aucun cas la sécurité routière ; celle-ci reste une priorité lors de sa mise en œuvre.

4. Conclusion du postulat :

Au vu de ce qui précède et dans le but de valoriser et d'officialiser le travail déjà entrepris par la commune de Servion et ses employés sur cette thématique, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur l'opportunité d'adhérer à la « Charte des talus de routes » du Canton de Vaud, afin de contribuer à l'effort de préservation et de reconstruction de la biodiversité.

Nous demandons la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité que nous remercions par avance de l'attention qu'elle voudra bien accorder à notre demande.

Signature :

Corinne Mérat

& consorts :

Barthélémy Agaësse

Stéphanie Braillard,

Joel Luthi

Claire Sarbach

Lieu et date :

Servion, le 1er novembre 2021

Lien sur le site de l'Etat de Vaud :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/travaux-publics-amenagement-du-territoire-mobilite/une-charte-des-talus-de-routes-pour-preserver-la-biodiversite/>